Fusillade au niqab à Toulouse, 1 mort et 7 blessés : condamnation à la perpétuité confirmée pour Walid D. et Abdelkader R., 12 à 22 ans de prison pour Yacine F., Kamel B. et Jamel B. (MàJ)

08/10/2022 à 9h35



08/10/2022

La cour d'assises du Tarn vient de rendre son verdict dans le procès en appel de la fusillade au niqab de juillet 2017 à Toulouse. 2 des accusés ont été condamnés à la perpétuité ce 7 octobre. 3 autres prévenus écopent de peines de 12 à 22 ans de réclusion. Un homme est relaxé.

La cours d'assises du Tarn a donc une nouvelle fois retenu la préméditation dans ce procès du "tueur au landeau et au niqab", crime perpétré en juillet 2017 à Toulouse.

Sur les six accusés, deux sont condamnés à la perpétuité avec

des peines de sûreté de 22 ans pour meurtre en bande organisée avec préméditation. Il s'agit de Walid Derqaoui et Abdelkader Ramdani. Verdict similaire à celui prononcé en première instance.

12 à 22 ans pour 3 autres accusés

Trois autres hommes, accusés d'avoir hébergé les tueurs, de leur avoir fourni des armes ou un soutien logistique, ont vu leur peine légèrement réduite ou confirmée, entre 12 ans pour Yacine Frikass, 15 ans pour Kamel Bettouati et 22 ans pour Jamel Bettouati. Une sixième personne a été relaxée.

France 3

07/09/2021

À Toulouse en 2017, un homme de 27 ans a été exécuté à la kalachnikov par un individu caché sous une burqa. Sept accusés comparaissent pour ces faits devant les assises de Haute-Garonne.

En juillet 2017, un homme était exécuté à l'arme de guerre, en pleine rue à Toulouse, par un individu portant une burqa. Quatre ans plus tard, sept personnes sont jugées à partir de ce lundi devant la cour d'assises de Toulouse (Haute-Garonne) pour cette fusillade dans laquelle plusieurs victimes étrangères à l'affaire ont également été blessées.

Ce lundi 3 juillet 2017, il est 21 heures quand un homme dissimulé sous une burqa, poussant «*une poussette pour cacher son arme, vraisemblablement un fusil d'assaut de type kalachnikov*», pénètre dans le quartier de «*La Reynerie*», expliquait à l'époque des faits le procureur de la République Pierre-Yves Couilleau. L'assaillant sort l'arme et tire «*plus*

de trente fois» en poursuivant sa victime «*sur une distance de plus de 200 mètres*». Il prend ensuite la fuite sur un deux-roues «*de forte cylindrée conduit par un complice*». Le bilan est dramatique : un homme de 27 ans est tué sur le coup, tandis que sept autres personnes sont blessées.

(…) En février 2018, ils procèdent à l'interpellation de huit hommes, dont sept se trouvent désormais sur le banc des accusés. Âgés de 25 à 38 ans, certains sont déjà bien connus des autorités judiciaires. C'est le cas d'Abdelkader R., un homme originaire de Lyon que la justice accuse d'être l'auteur des coups de feu. Il a déjà une vingtaine de condamnations à son actif. Son ADN a été découvert sur l'une des douilles retrouvées sur la scène de crime, rapporte *La Dépêche* .

(…) «*La Reynerie*» est connue comme étant l'un des quartiers particulièrement sensibles de la ville rose. Situé dans l'ensemble plus vaste du Mirail, il est classé «*zone urbaine sensible*» et a déjà été à plusieurs reprises le théâtre de règlements de compte. (…)

Le Figaro

09/02/2018

Le tireur avait agi en juillet 2017 "dissimulé à la vue de sa victime par le port d'une burka" et en utilisant "une poussette pour cacher son arme, vraisemblablement un fusil d'assaut", avait précisé le procureur de la

République.

Huit personnes étaient en garde à vue vendredi à Toulouse dans l'affaire d'une fusillade mortelle perpétrée en juillet 2017 dans un quartier sensible de la ville rose par un auteur dissimulé sous une burka, a indiqué une source proche du dossier.

Huit gardés à vue présentés au parquet dans la journée. Les huit gardés à vue, parmi lesquels des femmes, devaient être présentés vendredi après-midi et soir au parquet de Toulouse, selon la même source. "On poursuit nos investigations" sur cette fusillade, au cours de laquelle un homme, condamné pour "trafic de stupéfiants, violences, vol aggravé et port d'arme", avait été tué et sept autres personnes blessées, indique-t-on de même source.

Un fusil d'assaut dissimulé par une poussette. L'attaque était survenue vers 21h30 le 3 juillet dans le quartier de la Reynerie, classé "zone urbaine sensible" et situé dans l'ensemble plus vaste du Mirail, dans le sud-ouest de Toulouse. L'auteur avait agi "dissimulé à la vue de sa victime par le port d'une burka" et en utilisant "une poussette pour cacher son arme, vraisemblablement un fusil d'assaut de type kalachnikov", avait précisé le procureur de la République. "Au moins trente tirs" d'une arme à feu automatique avaient été relevés. Le meurtrier avait ensuite pris la fuite à bord d'un deux-roues de forte cylindrée conduit par un complice.

"Le dossier est sensible". On ignore si l'auteur des coups de feu figure parmi les personnes gardées à vue. "Le dossier est sensible, il est bien engagé mais il n'est pas terminé", a-t-on ajouté de même source. Le quartier de la Reynerie avait été le théâtre, l'été 2016, de deux règlements de comptes liés au trafic de stupéfiants.

www.europe1.fr